

## France 3 Languedoc - Roussillon

### « La conciliation c'est du temps et de l'argent gagnés »

Les stations régionales de France3 Bretagne à Rennes et de France 3 Nancy-Lorraine lui avaient déjà réservé reportages et place privilégiée dans leurs journaux télévisés du soir, en juin dernier. Jeudi 7 juillet, c'était au tour de France 3 Languedoc-Roussillon à Carcassonne de braquer leurs projecteurs sur la conciliation de justice dans le département de l'Aude.



« Vous ne les connaissez peut-être pas et pourtant les conciliateurs de justice peuvent faciliter la vie en évitant les procédures lourdes et coûteuses, introduit la présentatrice du journal. Ils aident à désengorger les tribunaux en évitant de passer devant le juge. Ils aident à désengorger les tribunaux mais ces bénévoles, ajoute la journaliste, sont difficiles à recruter ».

#### Vu de Narbonne et Carcassonne



Dans l'œil de la caméra roussillonnaise, Christine DELBOURG conciliatrice à Narbonne en compagnie d'un conciliable empiété dans un litige de dégâts des eaux. « Son rôle explique-t-elle, permettre aux gens de s'expliquer. Faciliter l'arrangement amiable pour éviter une procédure longue et coûteuse ». La conciliation désamorçait les conflits plus d'une fois sur deux, poursuit la présentatrice.

Dans l'Aude seuls huit conciliateur de justice sont volontaires. « Pour satisfaire pleinement la demande il en faudrait 15 supplémentaires » complète Philippe Raguin président de l'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de Montpellier. Plus particulièrement à Carcassonne où les trois collègues n'arrêtent pas. Ils font trois jours au moins de permanences par semaine et auraient besoin d'être secondés par d'autres conciliateurs de justice ».

#### Des juges débordés

« Les juges sont débordés » interroge malicieusement la journaliste ? « La justice est une



denrée rare, répond sans détour en direct, Sophie MOLLAT Présidente du tribunal de grande instance de Carcassonne. **Il faut donc faire attention à son utilisation. Lorsque l'on peut trouver une solution avec l'aide d'un tiers comme le conciliateur de justice dans un conflit de voisinage, un litige locatif ou un problème de contrat imprécis avec un pressing, un garage, il est préférable de recourir au conciliateur compte tenu du délai de certaines décisions et aussi du coût d'une action en justice**. Le projet de modernisation de la justice va précisément y contribuer. Il prévoit désormais de rendre obligatoire pour les petits litiges, la tentative de conciliation avant la saisine d'un juge. **« On est dans une approche à l'heure actuelle qui doit permettre aux personnes en conflit de trouver une solution avec l'aide d'un tiers sans passer par le tribunal et le juge »** poursuit la magistrate.

**« Pour le conciliable, c'est du temps de gagné parce qu'on réduit les délais. C'est aussi de l'argent gagné parce que les conciliateurs sont des bénévoles même si la justice est gratuite en France il y a quand même coûts de procédure, parfois d'avocat ».**

### **Un besoin criant de conciliateurs**

Observant **« un manque criant de conciliateurs »** la présidente du tribunal de grande instance de Carcassonne en profite pour lancer un appel à candidature. Peut devenir conciliateur de justice explique-t-elle une personne disposant d'une expérience de trois années dans le droit **« On les reçoit, on vérifie la compétence et aussi la motivation. Le conciliateur est un bénévole qui ne tire aucune rétribution de sa fonction, il faut qu'il soit pleinement investi ».**

Valorisante à souhait l'émission contribuera à n'en pas douter çà susciter de nouvelles vocations de conciliateurs comme à promouvoir cette démarche de résolution amiable et apaisée de litiges qu'est la conciliation de justice.

**Théo Le Diouron**

**Lien pour retrouver l'émission :**

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/languedoc-roussillon/emissions/it-1920-languedoc-roussillon>

